

RELIE-NOUS



Bulletin d'information syndicale

OCTOBRE 1995

VOLUME 7

NUMÉRO 2

MOT DU PRÉSIDENT

RÉSULTATS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 18 octobre dernier, 163 personnes ont assisté à l'assemblée générale qui se tenait à l'auditorium de l'école Georges-Vanier. Tout au long de l'assemblée, de 18 h 30 à 21 h 45, les personnes ont participé aux discussions avec beaucoup d'intérêt.

Nous avons entériné les ententes intervenues entre les instances nationales qui se résument ainsi:

REMISE EN AVRIL PROCHAIN D'UN MONTANT FORFAITAIRE ÉQUIVALANT À LA MOITIÉ DE LA COUPURE DE 1995-96;

AMÉLIORATION DU RREGOP SELON LES MODALITÉS SUIVANTES:

- Réduction de l'âge de la retraite
- Diminution de la réduction actuarielle, de 6% à 4% par année, pour les personnes salariées qui veulent prendre leur retraite sans toutefois satisfaire aux critères d'admissibilité du régime
- Maintien du niveau de la contribution, mais le mode de calcul de la cotisation et du bénéfice crée une légère hausse de la contribution.

RECONDUCTION DES CLAUSES NORMATIVES DE LA CONVENTION COLLECTIVE MAIS POSSIBILITÉ DE NÉGOCIATIONS LOCALES SUR LES POINTS SUIVANTS:

- Formation et perfectionnement (sauf accès et quantum), changements technologiques et organisationnels
- Temps de travail (aménagement et heures supplémentaires)
- Mouvements de personnel
- Postes
- Précarité d'emploi pour les personnes salariées temporaires, temps partiel et couvertes par le chapitre 10
- Sous-traitance
- Problèmes de main d'oeuvre résultant du contexte budgétaire.

Par contre, compte tenu des enjeux de la négociation locale avec la CECM et compte tenu également du très grand désir de l'employeur de négocier la sécurité d'emploi et les horaires de travail, les membres présents ont unanimement repoussé la possibilité d'une telle négociation.

Il faut comprendre que toucher à ces deux chapitres équivaut à une opération à coeur ouvert sur notre convention collective. Certains membres se sont interrogés sur les possibilités d'améliorer nos conditions de travail en regard, par exemple, du chapitre 10 et donc des personnes salariées des services de garde.

Rappelons-nous que le Syndicat tente depuis 5 ans de négocier avec la CECM un mouvement de personnel pour ces personnes. Ce dossier est enfin sur le point d'aboutir. L'inclure dans ce processus de négociations locales prévu durer 6 mois ne ferait que retarder les choses. En effet, il faudrait recommencer à discuter avec de nouveaux représentants patronaux.

L'assemblée générale et les représentants syndicaux n'ont pas cru qu'un si court processus de négociations, tout raisonné soit-il, puisse porter fruit.

Nous allons donc continuer de privilégier le comité de relations de travail pour tenter de régler les problèmes que nous vivons quotidiennement mais nous ne changerons pas l'essence même de notre convention collective.

Nous avons pris une décision démocratique, il faut la respecter.

Application de la loi 102

La CECM s'apprête, pour la dernière fois, à appliquer les coupures salariales prévues à la loi 102. Nous aurons donc droit encore cette année à un congé non rémunéré de 2,6 jours. Comme l'an dernier, ces congés seront effectifs durant la période du congé des fêtes soit les **4 et 5 janvier ainsi qu'une récupération salariale de 0,6 jour le 3 janvier.**

Quant à la coupure salariale comme telle, elle apparaîtra sur les chèques de paie des 18 janvier, 1er, 15, 29 février et 14 mars 1996.

L'entente intervenue en septembre, entre les parties, prévoit la disparition de la loi 102. Cependant, comme les coupures étaient déjà prévues au budget provincial de 1995-96, elles devront s'appliquer.

Au début du mois d'avril, nous récupérerons la moitié de cette coupure sous forme de montant forfaitaire. Souhaitons que les coupures n'affectent plus jamais notre chèque de paie.

P

ROGRAMME DE PRÉPARATION À LA RETRAITE 1995-96

Ce programme est offert en français et en anglais. Les ateliers ont lieu au Centre de ressources en éducation populaire, 3000 rue Beaubien est.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous devez vous présenter au Centre des ressources en éducation populaire, aux heures et dates suivantes:

24-25 et 26 octobre de 11 h 30 à 13 h 30 et de 15 h 30 à 18 h 30

IMPORTANT

Aux cotisants aux régimes suivants: RREGOP, RRF, RRE, RRCE.

Veillez apporter, au moment de l'inscription, votre état de participation et celui de votre conjoint ou conjointe. Pour en obtenir, communiquez avec la CARRA au 1-800-463-5533.

Aux cotisants au régime de rentes pour le personnel non enseignant:

Au moment de l'inscription, nous vous demanderons d'autoriser le Service des ressources humaines de la CECM à s'adresser au directeur administratif du régime pour obtenir votre état de participation.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS 1995-96

	SESSIONS	GROUPE	JOURS / HEURES	DATES
S O I R	1 NOV. - DÉC.	4- ACEDM - APPA - SNE	Mardi et jeudi 17 h 30 à 20 h 45	21-23-28-30 nov. 5-7-12 déc.
	3 MARS -AVRIL	10- ACEDM - APPA - SNE	Lundi et mercredi 17 h 30 à 10 h 45	13-18-20-25-27 mars 1-3 avril
J O U R	5 MARS -AVRIL MAI	18- ACEDM - APPA - SNE	Mardi et jeudi 11 h à 14 h 15	12-14-19-21-26-28 mars 2 avril

ASSURANCES-MÉDICAMENTS CARTE CAPPS

Des usagers de l'assurance collective, membres de notre Syndicat, ont rencontré certaines difficultés lors de l'utilisation de leur carte de paiement CAPPS. Les ordonnances des médecins seraient modifiées par le pharmacien sous prétexte que CAPPS n'accepte pas certaines quantités prescrites.

Si un tel problème surgit, n'utilisez pas votre carte CAPPS mais faites parvenir les reçus à la SSQ selon l'ancienne méthode. Avisez également le Syndicat qui fera une démarche auprès du comité paritaire des assurances pour corriger la situation à l'avenir.

Le fait d'utiliser CAPPS ne doit pas avoir pour effet de modifier le nombre ou la nature des médicaments prescrits. Vous pouvez, si vous le désirez, choisir un médicament de remplacement. CAPPS ne peut pas vous obliger à le faire.

CAMPAGNE CENTRAIDE

La campagne Centraide bat son plein. Différentes unités administratives organisent présentement des cueillettes de fonds pour appuyer Centraide. Nous vous invitons à partager un peu avec tous ceux et celles qui ont tant besoin.

En cette époque où l'État se désengage graduellement du soutien à la population, des organismes comme Centraide aident à compenser.

Donnez généreusement.

A

toutes les secrétaires d'école des secteurs francophone et anglophone

Des rencontres sont prévues pour toutes les secrétaires d'école des secteurs francophone et anglophone:

Le 26 octobre	Au local syndical	Région Est	Reg. 4-5-6 et anglais
Le 1er novembre	Café étudiant, poly. St-Henri	Région Ouest	Reg. 1-2-3 et anglais
Le 2 novembre	Auditorium Georges-Vanier	Région Nord	Reg. 7-8 et anglais

Nous vous demandons de faire parvenir votre coupon-réponse le plus tôt possible. Vous pouvez utiliser le télécopieur si vous ne l'avez pas encore envoyé: 254-7872.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

Votre party de Noël, à l'intention des membres de l'APPA, aura lieu le 14 décembre prochain, à 19 h, au Buffet Louis-Quinze. Même formule que l'an passé. Réservez votre soirée.